CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service des communes 139.45

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET : Commune de Saint-Chamas - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la Commune de Saint-Chamas pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, conformément à l'annexe 1.

Ce programme fait apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017 qui sont sans incidence sur l'économie générale du contrat.

AMENAGEMENT ET REAPPROPRIATION DE L'ETANG

Les rives de l'Etang de Berre sont une façade naturelle et touristique de la commune de Saint-Chamas qui s'étend du parc de la Poudrerie au lavoir des Contagieux.

La Commune souhaite aménager l'ensemble de cette façade littorale qui est composée de divers équipements scolaires, culturels, associatifs, sportifs, de santé, de services techniques et d'une partie naturelle protégée appartenant au Conservatoire du littoral.

Les aménagements prévus permettraient de mettre en valeur cette façade littorale et de reconnecter ce secteur aux autres secteurs à enjeu, notamment ceux du centre-ville et de la gare.

Il s'agit également de proposer aux habitants des espaces publics de plus grande qualité en terme d'usage et d'image.

Le montant global de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 2 745 376 € HT, dont 873 466 €HT pour la tranche 2018. La Commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

L'aide départementale pourrait s'élever à 1 647 226 € dont 524 080 €au titre de la tranche 2018.

CREATION D'UN NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF

Les aires sportives mises à la disposition des associations qui portent l'essentiel de l'offre sportive de la commune, sont vieillissantes, mal adaptées, mal réparties et surtout saturées.

La Commune de Saint-Chamas a donc souhaité se doter d'un nouveau complexe sportif sur le site de la Poudrerie. L'enjeu est d'offrir un nouveau lieu qui permette un niveau satisfaisant d'offres sportives adaptées aux besoins actuels et futurs, au vu de l'évolution démographique de la commune qui compte de plus en plus de jeunes couples avec enfants.

Le complexe sportif comportera une salle multisports adaptée à l'accueil de compétitions de niveau régional, une salle multisports d'entraînement à destination des clubs sportifs et des scolaires, un dojo, une salle de combat (ring) ainsi qu'un espace d'accueil avec buvette, des vestiaires en nombre suffisant, des locaux annexes de stockage de matériel et enfin des bureaux et salles de réunion.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 5 891 311 € HT, dont 2 910 093 €HT pour la tranche 2018. La Commune pourrait bénéficier d'une participation de l'Etat (FRAT) de 185 775 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 3 534 786 € dont 1 746 056 € pour la tranche 2018.

REAMENAGEMENT DE LA SALLE DE SPECTACLE MUNICIPALE

La commune dispose actuellement d'une salle municipale de 300 places où ont lieu des spectacles vivants dans le cadre de la programmation culturelle municipale, ainsi que les spectacles annuels des différentes associations culturelles communales.

Compte tenu de son évolution démographique, la Commune souhaite proposer une offre nouvelle de spectacles pour dynamiser la vie culturelle de ses habitants. L'enjeu est donc de leur donner un lieu plus propice et mieux adapté. Pour cela, une étude de faisabilité a été engagée en 2016 avec l'examen de plusieurs possibilités.

L'option qui a été retenue est de procéder, dans un premier temps, au réaménagement et à la rénovation de la salle de spectacle existante et, dans un second temps, réaliser une salle des fêtes à partir d'un bâtiment existant. Cette dernière partie ne rentre pas dans le cadre du présent contrat.

Le montant de cette opération, prévue de 2018 à 2019, s'élève à 521 525 € HT, dont 100 000 €HT pour la tranche 2018. La Commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat (DSIL) de 120.000 €

L'aide départementale pourrait s'élever à 312 915 €dont 60 000 €au titre de la tranche 2018.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 2 330 136 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable globale de 3 883 559 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2017-10127W en application de la délibération n° 193 du 17 octobre 2017.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL